



Cdmt PDG 2010

1890 St-Maurice, 12.11.09

PDG 2010

Militaires suisses courant en catégorie militaire internationale

Conditions de participation

Critères de sélection des patrouilles

- 1 Les patrouilleurs doivent être ou avoir été incorporés dans l'armée suisse ou avoir fait leur école de recrue.
- 2 La patrouille doit pouvoir viser un temps de course en dessous de 9 heures.
Ce point est à démontrer par les résultats réalisés lors de compétitions auxquelles les patrouilleurs ont pris part durant l'hiver 2008-2009. Les résultats obtenus sont à joindre à l'inscription.
- 3 Le commandement de la course retiendra 15 patrouilles environ.
- 4 Les patrouilles qui n'auront pas été sélectionnées pour cette catégorie auront la possibilité de courir en catégorie militaire suisse.

Conditions particulières

Les patrouilles sélectionnées :

- ne paient pas de finance d'inscription (exceptionnellement pour cette catégorie) ;
- ont l'obligation d'acheter la tenue de course, faite sur mesure, prévue pour cette catégorie ;
- seront invitées à Zermatt dès le jeudi qui précède la course ;
- entreront en service, le jour de leur arrivée à Zermatt, en tenue militaire.

Lt col Charles Phillot
Responsable des patrouilles militaires suisses,
catégorie militaire internationale

P.S.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez adresser un courriel à ch.phillot@frewitt.com
ou appeler le 079 355 37 48